DECLARATION D'EXPEDITION

Conteneur Complet (FCL)

Convention SOLAS amendée par Résolution OMI- MSC 380/(94)
Arrêté du 28 avril 2016 - NOR: DEVT1610924A
Article D-1432-3 du Code des transports

CHARGEUR/EXPORTATEUR :
(EN MAJUSCULES)

NATURE DES MARCHANDISES :

MASSE BRUTE VERIFIEE (MBV) :

	Poids en Kg
Marchandises	
Emballages	
Palettes + Matériaux de fixation, fardage, assujettissement	
Tare du Conteneur	
TOTAL MBV	

METHODE DE VERIFICATION :

☐ Méthode N°1 (Pesage du conteneur empoté grâce à un instrument de pesage approprié)

☐ Méthode N°2 (Addition des masses et de la tare du Conteneur)

INFORMATIONS CONTENEUR :

Numéro du Conteneur	
Numéro du Scellé	
Taille et Type du Conteneur	

Nous (chargeur/exportateur) attestons et certifions sincère et véritable la déclaration ci-dessus de la Masse Brute Vérifié (MBV) et nous portons garant à l'égard de l'opérateur de transport auquel cette attestation est remise des conséquences de toute inexactitude qui pourrait en résulter tout en nous engageant à l'indemniser du préjudice qu'il pourrait subir.

Fait à le / /

Cachet et Signature